

Durkheim et la mobilité sociale

Charles-Henry Cuin

Citer ce document / Cite this document :

Cuin Charles-Henry. Durkheim et la mobilité sociale. In: Revue française de sociologie, 1987, 28-1. pp. 43-65;

doi : 10.2307/3321445

https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1987_num_28_1_2367

Fichier pdf généré le 23/04/2018

Resumen

Charles-Henry Cuin : Durkheim y la movilidad social.

Las reflexiones que siguen, proponen unos elementos de análisis, permitiendo especificar el informe de la sociología de Durkheim con la problemática de la movilidad social, al tentar de elucidar algunas ambigüedades — incluso algunas paradojas — de una sociología que en este campo parece haber evitado sin interrupción de conducir hasta su término una investigación teórica, tomada a pesar de ello, en momentos particularmente importantes de su reflexión. Así, se tratará de comprender por qué Durkheim renuncia, en el momento preciso que él presenta el problema de distribución social como problema central en su análisis de las condiciones de una división, « espontánea » del trabajo, a profundizar tanto una investigación de las condiciones de una distribución social igualitaria como un análisis de los efectos de esta sobre los destinos individuales en términos de movilidad social. Por otra parte, se mostrará que en *El suicidio*, el análisis de Durkheim interesa únicamente la movilidad social engendrada por un estado de anomia social grave (una « movilidad anómica ») y no legítima, pues, de ningún modo las hipótesis pesimistas que algunos autores valiéndose de este análisis, formularon sobre las consecuencias individuales y colectivas de la movilidad social en general.

Zusammenfassung

Charles-Henry Cuin : Durkheim und die soziale Mobilität.

Die folgenden Überlegungen bringen einige Analyselemente zur Spezifizierung des Verhältnisses der Durkheimschen Soziologie zur Problematik der sozialen Mobilität, wobei versucht wird bestimmte Zweideutigkeiten oder sogar gewisse Paradoxe einer Soziologie zu beleuchten, die in diesem Bereich offenbar fortwährend vermieden hat, eine theoretische Forschung, die zu besonders wichtigen Zeitpunkten ihres Vorgehens eingeleitet wurde, bis zu ihrem Ende durchzuführen. So wird versucht zu verstehen, warum Durkheim zum Zeitpunkt wo er auf die Frage der sozialen Verteilung als einer zentralen Frage in seiner Analyse der Bedingungen einer « spontanen » Arbeitsteilung stösst, darauf verzichtet, sowohl eine Untersuchung der Bedingungen einer egalitären sozialen Verteilung, als auch eine Analyse der Auswirkungen dieser Verteilung auf die individuellen Schicksale in Bezug auf die soziale Mobilität zu ergründen. Im übrigen wird in *Le suicide* gezeigt, dass die Durkheimsche Analyse ausschliesslich die soziale Mobilität betrifft, die durch einen Zustand schwerer sozialer Anomie auftritt (eine « anomische Mobilität ») und keineswegs die pessimistischen Hypothesen untermauert, die bestimmte Autoren formulieren, die sich auf diese Analyse berufen, in Bezug auf die individuellen und kollektiven Folgen der sozialen Mobilität im allgemeinen.

Abstract

Charles-Henry Cuin : Durkheim and social mobility.

The following considerations suggest some elements of analysis which allow one to specify the relationship of durkheimian sociology to the problematics of social mobility, by attempting to elucidate certain ambiguities — not to mention a number of paradoxes — of a sociology which, in this domain, seems to have permanently avoided conducting to its logical outcome the theoretical research involved in particularly important moments of its advances. Thus, we will try to understand why Durkheim renounced — at the very moment when he encountered the question of social distribution as a main question of his analysis for the conditions for a « spontaneous » work division — to get to the core of both a research for the conditions of an egalitarian social distribution as well as an analysis of the effect of the same on individual destinies in terms of social mobility. Furthermore, it will be shown that in *The suicide*, the durkheimian analysis is only concerned with social mobility engendered by a state of acute social anomy (an « anomic mobility ») and does not therefore legitimize in any way the pessimistic hypothesis which certain authors claim kinship with this analysis have formulated on individual and collective consequences of social mobility in general.

Résumé

Les réflexions qui suivent proposent quelques éléments d'analyse permettant de spécifier le rapport de la sociologie durkheimienne à la problématique de la mobilité sociale, en tentant d'élucider certaines ambiguïtés — voire certains paradoxes — d'une sociologie qui, dans ce domaine, semble avoir en permanence évité de conduire jusqu'à son terme une recherche théorique engagée à des moments pourtant particulièrement importants de sa démarche. Ainsi, on tentera de comprendre pourquoi Durkheim renonce, au moment même où il rencontre la question de la distribution sociale comme une question centrale de son analyse des conditions d'une division « spontanée » du travail, à approfondir aussi bien une recherche des conditions d'une distribution sociale égalitaire qu'une analyse des effets de celle-ci sur les destins individuels en termes de mobilité sociale. Par ailleurs, on montrera que, dans *Le suicide*, l'analyse durkheimienne intéresse uniquement la mobilité sociale engendrée par un état d'anomie sociale grave (une « mobilité anomique ») et ne légitime donc aucunement les hypothèses pessimistes que certains auteurs se réclamant de cette analyse ont formulées sur les conséquences individuelles et collectives de la mobilité sociale en général.

Charles-Henry CUIN

Durkheim et la mobilité sociale

RÉSUMÉ

Les réflexions qui suivent proposent quelques éléments d'analyse permettant de spécifier le rapport de la sociologie durkheimienne à la problématique de la mobilité sociale, en tentant d'élucider certaines ambiguïtés — voire certains paradoxes — d'une sociologie qui, dans ce domaine, semble avoir en permanence évité de conduire jusqu'à son terme une recherche théorique engagée à des moments pourtant particulièrement importants de sa démarche. Ainsi, on tentera de comprendre pourquoi Durkheim renonce, au moment même où il rencontre la question de la distribution sociale comme une question centrale de son analyse des conditions d'une division « spontanée » du travail, à approfondir aussi bien une recherche des conditions d'une distribution sociale égalitaire qu'une analyse des effets de celle-ci sur les destins individuels en termes de mobilité sociale. Par ailleurs, on montrera que, dans *Le suicide*, l'analyse durkheimienne intéresse uniquement la mobilité sociale engendrée par un état d'anomie sociale grave (une « mobilité anomique ») et ne légitime donc aucunement les hypothèses pessimistes que certains auteurs se réclamant de cette analyse ont formulées sur les conséquences individuelles et collectives de la mobilité sociale en général.

Rechercher, dans l'œuvre d'un auteur, la place occupée par des concepts qui ont été élaborés et mis en œuvre indépendamment de celui-ci, et qui correspondent à des orientations théoriques et à des problématiques étrangères aux siennes et nées de conditions socio-historiques originales (1), peut paraître un vain exercice sinon une entreprise peu légitime. Ce serait le cas d'une analyse de la conception durkheimienne de la « mobilité sociale » si elle n'offrait l'occasion d'élucider certaines ambiguïtés, voire certains paradoxes, d'une sociologie qui — dans ce domaine — semble avoir en permanence évité de conduire jusqu'à son terme une réflexion théorique engagée à des moments pourtant particulièrement importants de sa démarche.

De fait, parmi les différentes problématiques qui engagent un abord théorique du phénomène général de la mobilité sociale, il en est une — et des plus cruciales — que la sociologie durkheimienne a effectivement rencontrée. Elle a trait à l'analyse du processus qu'une tradition concep-

(1) Nous avons nous-même tenté une telle analyse des conditions socio-historiques et épistémologiques d'une sociologie de la mobilité sociale : Charles-Henry Cuin, *La sociologie de la mobilité sociale. Essai d'analyse des conditions sociales et scientifiques d'émergence et de mise en œuvre d'une*

problématique sociologique, thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Bordeaux II, 1985, xxvii + 622 p., 2 vol., ronéo. Le texte qui suit est, sous une forme légèrement remaniée, extrait de l'un des chapitres de cet ouvrage.

tuelle héritée de Sorokin (2) définit comme celui de la « distribution sociale » — elle-même génératrice de flux de mobilité sociale (3). Celle-ci s'est imposée à l'auteur de *De la division du travail social* lors de sa tentative d'élaboration d'une définition normative des conditions sociales favorables à l'établissement d'une division du travail qui ne soit ni « anomique » ni « contrainte ». Toutefois, s'il est vrai que Durkheim voit dans une distribution sociale régie par le principe de l'égalité des chances (la fameuse « égalité dans les conditions externes de la lutte ») l'antidote de la forme « contrainte » d'une division du travail qui serait alors « spontanée », l'analyse ne débouche jamais sur ce qui semblerait être son prolongement normal — à savoir, d'une part, une analyse des *conditions* d'une distribution sociale égalitaire et, d'autre part, une analyse des *effets* de celle-ci non seulement sur l'intégration du système social mais aussi sur les destins individuels en termes de « mobilité sociale ». C'est donc au moment même où il rencontre la question de la *distribution sociale* comme une question centrale de sa réflexion théorique sur les conditions d'une division « spontanée » du travail, que Durkheim renonce à l'approfondir. La raison en est sans doute que celui-ci eût alors été nécessairement conduit à affronter le difficile problème de la compatibilité entre deux conceptions de la distribution sociale, dont l'une est dominée par la norme de l'égalité des chances et l'autre par celle de l'adaptation individuelle — dans le cadre de la théorie générale de l'éducation qui est la sienne et dont les orientations intégratrices l'emportent largement, comme dans l'ensemble de sa réflexion socio-philosophique, sur les orientations égalitaires. Du moins est-ce la thèse que nous tenterons de développer ici.

Durkheim eût-il approfondi cette réflexion sur les conditions d'une distribution sociale régie par le principe de l'égalité des chances (et, partant, élaboré une authentique théorie de ce qui constitue l'un des processus générateurs de la mobilité sociale) (4), qu'il n'eût pas nécessairement été conduit à développer une théorie des effets de la mobilité

(2) Cf. Pitirim A. Sorokin, *Social and cultural mobility*, Glencoe, The Free Press, 1959 (1^{re} éd. : *Social mobility*, New York, Harper, 1927). Chez Sorokin, le processus de la « distribution sociale » préside à l'allocation statutaire des individus dans les différentes « strates » ou couches de la structure sociale conçue comme un système de stratification.

(3) Dès lors qu'il ne se réduit pas — ou plus, comme dans les sociétés à statuts sociaux prescrits — à un pur et simple héritage social, le processus de la distribution sociale engendre nécessairement, sous certaines conditions structurelles, des flux individuels de mobilité sociale inter-générationnelle. Pour une analyse formelle de ce processus, voir : Raymond Boudon, *L'inégalité des chances; la mobilité sociale dans les sociétés*

industrielles, Paris, A. Colin (Coll. U), 1973. (Voir, pour une analyse comparative de la théorie sorokinienne et de celle de R. Boudon : Charles-Henry Cuin, « Analyse systématique et sociologie de la mobilité sociale », *Année sociologique*, 1983, 33, pp. 249-269.)

(4) Un autre processus générateur de mobilité sociale, analytiquement distinct de celui définissant la mobilité « nette », est celui de l'évolution du volume relatif des catégories sociales (classes, catégories socio-professionnelles, etc.) — lui-même producteur de mobilité dite « structurelle ». Pour une présentation de ces distinctions analytiques et la définition de ces deux types de mobilité, voir Daniel Bertaux, « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue française de sociologie*, 10(4) 1969, pp. 448-490.

sociale sur le système social, la structure sociale ou encore les conduites individuelles et collectives. Ne peut-on pas cependant s'étonner de la totale absence de prise en compte d'une telle problématique, dans la mesure où les expériences individuelles ou collectives de mobilité, tout autant que les effets de celle-ci sur la structure sociale, sont loin d'être dépourvues de conséquences pour l'intégration sociale ? Il est alors permis de s'interroger sur l'appréciation que Durkheim eût portée sur l'importance et l'opportunité respectives de chacun des *deux* effets d'une distribution sociale égalitaire sur l'intégration du corps social : le renforcement du consensus d'une part et, d'autre part, l'inévitable accroissement de la mobilité sociale.

Certains ont cru pouvoir trouver un élément décisif de réponse à cette question dans l'analyse durkheimienne du « suicide anémique » (5). Le phénomène si soigneusement évité dans le premier ouvrage de Durkheim est, en effet, dans *Le suicide*, l'objet d'une prise en compte parfaitement explicite puisque son auteur y indique le rôle joué par certaines manifestations de la mobilité verticale dans l'augmentation des taux de suicides. Mais, et c'est là la seconde thèse que nous tentons de défendre ici, l'analyse durkheimienne du « suicide anémique » ne légitime aucunement les hypothèses pessimistes que certains auteurs se réclamant de celle-ci ont formulées sur les conséquences individuelles et collectives de la mobilité sociale *en général* : il nous semble clair, en effet, que cette analyse intéresse uniquement la mobilité sociale engendrée par un état d'anomie sociale grave et que seule une telle *mobilité anémique* est génératrice de l'augmentation des taux de suicides signalée par Durkheim en période de crise économique.

Qu'un sociologue — pour lequel la division du travail constitue le facteur central de la cohésion sociale et son accroissement l'expression décisive du changement social, pour lequel les groupes socio-professionnels sont le garant le plus sûr de l'intégration individuelle et le bouleversement de leurs positions hiérarchiques respectives l'une des causes les plus graves de la pathologie des conduites individuelles — n'ait pas accordé aux phénomènes de mobilité sociale la considération théorique qui, pour toutes ces raisons, semblait leur être due, n'est pas un mince paradoxe. Les réflexions qui suivent en proposent quelques éléments d'analyse et permettront peut-être de mieux spécifier le rapport de la sociologie durkheimienne à la problématique de la mobilité sociale.

(5) C'est le cas d'une grande partie du courant anglo-saxon de la sociologie de la mobilité sociale et, en particulier, de Morris Janovitz, « Some consequences of social mobility in the United States », *Transactions of the Third world congress of sociology*, 1956, vol. III, pp. 191-201; ainsi que de Seymour Lipset et Reinhardt Bendix, *Social mobility in industrial society*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1959, p. 65. Il faudra attendre l'apparition de la

seconde génération de la sociologie américaine contemporaine de la mobilité sociale avec Peter M. Blau et Otis D. Duncan (*The American occupational structure*, New York, Wiley, 1967) pour retrouver l'expression d'un radical optimisme sur les conséquences de la mobilité sociale. Sur ces différences d'appréciation, voir John M. Goldthorpe, « Mobilité sociale et intérêts sociaux », *Sociologie et sociétés*, VIII, 2, 1976, pp. 7-36.

I. — Une théorie ambiguë de la distribution sociale

Le chapitre consacré par Durkheim, dans le premier de ses ouvrages, à la « division du travail contrainte » contient une analyse de différentes modalités de *distribution sociale* et de leurs effets respectifs sur l'intégration du système social (6). Cette analyse conduit son auteur à affirmer que l'application du principe de l'égalité des chances est seule susceptible de mettre fin à la « contrainte » que ressentent les individus lorsque la manière dont ils sont distribués dans la structure sociale ne respecte ni leurs capacités propres ni — partant — leurs désirs.

Il semble cependant bien, à la lecture des textes consacrés à l'*éducation*, que Durkheim voie plutôt dans l'action d'adaptation et d'intégration de l'institution scolaire la manière la plus efficace de remplacer le sentiment de contrainte éprouvé par les individus par un sentiment de consentement et d'acceptation de la condition qui leur est faite par une société qui, à l'évidence, n'en demeurera pas moins la seule organisatrice des destins personnels en fonction de ses buts propres et qui ne prendra en compte les aspirations et les compétences des individus que dans la mesure où elle les aura elle-même *créées* par l'éducation. Dans cette mesure, le processus de la distribution sociale n'est plus nécessairement générateur des forts taux de mobilité sociale qu'aurait entraînés la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances; aussi bien n'est-il pas étonnant qu'en la circonstance l'analyse durkheimienne ait pu négliger toute problématique de la mobilité sociale.

Egalité des chances et division spontanée du travail

Pour Durkheim, l'accroissement de la division du travail ne peut engendrer la forme supérieure de solidarité sociale qui lui correspond normalement (*i.e.* la solidarité « organique ») que dans la mesure où la distribution des fonctions sociales entre les individus correspond suffisamment à celle des capacités « naturelles » de ces derniers. En effet, une telle « harmonie entre les natures individuelles et les fonctions sociales » est une condition nécessaire pour que la satisfaction que chacun trouve dans l'accomplissement de la fonction sociale qui est la sienne — et, partant, dans sa place dans la hiérarchie sociale — l'empêche d'en désirer une autre et de remettre ainsi en cause l'ordre social : « Sans doute, nous ne sommes pas, dès notre naissance, prédestinés à tel emploi spécial; nous avons cependant des goûts et des aptitudes qui limitent notre choix. S'il n'en est pas tenu compte, s'ils sont sans cesse froissés par nos occupations

(6) Emile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Alcan, 1893; cité d'après la 9^e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 1973. Nous nous référons ici au

chapitre II (Livre III) : « La division du travail contrainte », pp. 367-382. Dans la suite du texte, DTS renvoie à cet ouvrage.

quotidiennes, nous souffrons et nous cherchons un moyen de mettre un terme à nos souffrances. Or, il n'en est pas d'autre que de changer l'ordre établi et d'en faire un nouveau » (DTS, p. 368).

Les « guerres de classes » qui affectent les sociétés où cette condition n'est pas réalisée ne sont donc pas une conséquence inévitable du phénomène même de la division du travail, mais tiennent essentiellement à la « contrainte » qui lie les individus à des fonctions sociales pour lesquelles ils ne sont pas faits : « Car si rien n'entrave ou ne favorise indûment les concurrents qui se disputent les tâches, il est inévitable que ceux-là seuls qui sont les plus aptes à chaque genre d'activité y parviennent. La seule cause qui détermine alors la manière dont le travail se divise est la diversité des capacités. Par la force des choses, le partage se fait donc dans le sens des aptitudes, puisqu'il n'y a pas de raison pour qu'il se fasse autrement. Ainsi se réalise de soi-même l'harmonie entre la constitution de chaque individu et sa condition » (DTS, p. 369).

Durkheim oppose ainsi à la forme *contrainte* de la division du travail la forme *spontanée* qui seule peut produire la solidarité — et « le travail ne se divise spontanément que si la société est constituée de manière à ce que les inégalités sociales expriment exactement les inégalités naturelles » (DTS, p. 370). Aussi le principe cardinal qui doit régir la distribution des individus dans la structure sociale est-il celui de l'« absolue égalité dans les conditions extérieures de la lutte ».

Les conditions de réalisation d'une telle *égalité des chances* ne sont cependant guère explicitées (7). Durkheim note laconiquement qu'« elle consiste, non dans un état d'anarchie qui permettrait aux hommes de satisfaire toutes leurs tendances bonnes ou mauvaises, mais dans une organisation savante où chaque valeur sociale, n'étant exagérée ni dans un sens ni dans l'autre par rien qui lui fût étranger, serait estimée à son juste prix » (DTS, p. 371). Il est donc clair que la distribution sociale ne saurait reposer sur les seules lois de la sélection naturelle, d'une lutte pour la vie où la force seule primerait et instaurerait la domination de certains sur d'autres; elle semble plutôt devoir être affaire de bonne équation d'une nécessaire réglementation et d'un état donné de la conscience collective : « La contrainte ne commence que quand la réglementation, ne correspondant plus à la nature vraie des choses et, par suite, n'ayant plus de base dans les mœurs, ne se soutient que par la force ». Ainsi, les règles sociales strictes qui régissent le fonctionnement du régime des *castes* ont pu être efficaces et justes tant que ce régime est demeuré « fondé sur la nature de la société » (DTS, p. 370).

(7) Ce fait est souligné par Alessandro Pizzorno qui note : « Il est (...) assez étonnant de voir comment une pensée sociologique si pénétrante, après avoir recouru à ce concept d'égalité à un point fondamental et critique

du système, oublie de se demander quelle en est la signification sociologique », (« Lecture actuelle de Durkheim », *Archives européennes de sociologie*, IV, 1963, pp. 1-36; p. 12).

En fait, la thèse durkheimienne paraît bien être — sur ce point comme dans l'ensemble de la philosophie sociale de Durkheim — que les normes de la distribution sociale doivent correspondre avant tout aux valeurs sociales à l'exclusion de toute règle non légitimée par la conscience collective et, partant, par tout ce qui peut lui être « étranger ». Et si l'égalité des chances est la norme qui convient à nos sociétés, c'est essentiellement parce que celles-ci fonctionnent et doivent fonctionner selon *les normes égalitaires* qu'*implique* la prédominance de la solidarité organique sous l'effet de l'accroissement de la division du travail. De fait, « toute inégalité extérieure compromet la solidarité organique »; or, si « (ce) résultat n'a rien de bien fâcheux pour les sociétés inférieures, où la solidarité est surtout assurée par la communauté des croyances et des sentiments (...), (c')est tout le contraire qui se produit quand la solidarité organique devient prédominante : car, alors, tout ce qui la relâche atteint le lien social dans sa partie vitale. D'abord, comme, dans ces conditions, les activités vitales s'exercent d'une manière à peu près continue, elles ne peuvent être contrariées sans qu'il en résulte des souffrances de tous les instants. Ensuite, comme la conscience collective s'affaiblit, les tiraillements qui se produisent ainsi ne peuvent plus être complètement neutralisés. Les sentiments communs n'ont plus la même force pour retenir quand même l'individu attaché au groupe; les tendances subversives, n'ayant plus le même contrepoids, se font jour plus facilement. (...) Voilà pourquoi, dans les sociétés organisées, il est indispensable que la division du travail se rapproche de plus en plus de cet idéal de spontanéité que nous venons de définir » (DTS, pp. 373-374 *passim*). C'est donc le caractère en partie encore « contraint » de la division du travail (*i.e.* de la distribution sociale) qui rend compte d'un des maux dont souffrent nos sociétés où sévissent « les guerres de classes ». En effet, si les privilèges sociaux et politiques liés à la naissance y ont disparu, il n'en reste pas moins vrai que la « transmission héréditaire de la richesse suffit à rendre très inégales les conditions extérieures dans lesquelles la lutte s'engage » (DTS, p. 371); de plus, le contrat étant une institution fondamentale des sociétés organisées, « il ne peut y avoir des riches et des pauvres de naissance sans qu'il y ait des contrats injustes » (DTS, p. 378).

On pourrait résumer l'ensemble de la démonstration durkheimienne en disant que les modalités les plus justes et les plus efficaces de la distribution sociale sont — de façon générale — celles qui ne froissent pas les conditions morales de l'échange; aussi l'égalité des chances n'est-elle requise que lorsque les contraintes sociales de la solidarité mécanique ne sont plus assez fortes pour permettre aux individus d'accepter des situations dont l'inadéquation à leurs talents les frustre de l'harmonie qu'ils aspirent à voir s'établir entre leurs besoins et les moyens sociaux propres à les satisfaire.

Sans doute la perspective fonctionnaliste de la nécessaire adaptation des aptitudes des individus à la position sociale qui leur est assignée n'est-elle pas absente de la réflexion de Durkheim; mais, ici comme dans toute la

sociologie durkheimienne, le *consensualisme* prévaut sur le fonctionnalisme qui, pourtant, lui est sous-jacent. En dernière analyse, il semble bien que le consensus que la distribution sociale réalise parmi les individus importe plus que son efficacité proprement *fonctionnelle* ; cette dernière ne semble être en effet génératrice de consensus social que dans le cas où prédomine la solidarité organique qui, seule, établit un lien nécessaire entre l'efficacité « technique » de la distribution sociale (« Ceux-là seuls qui sont les plus aptes à chaque genre d'activité y parviennent ») et son efficacité « morale » (« Pour que la division du travail produise la solidarité, il ne suffit pas que chacun ait sa tâche, il faut encore que cette tâche lui convienne ») (DTS, p. 368). En fait, l'on pourrait dire que — dans ce texte — Durkheim n'est fonctionnaliste que par *raison* ; nos sociétés à division du travail poussée sont les seules à nécessiter vraiment l'adaptation des fonctions aux aptitudes parce que c'est là la condition de réalisation de la solidarité sociale : aussi, dans le cas de la solidarité organique, l'égalité des chances n'est-elle une règle nécessaire de la distribution sociale que parce que l'efficacité « technique » qu'elle confère à la division du travail est la condition de son efficacité « morale ».

Le rôle de l'école dans la distribution sociale

Il n'est pas indifférent de constater que, dans le court chapitre de *De la division du travail social* que nous venons d'évoquer, Durkheim ne signale comme obstacle à la réalisation de l'égalité des chances dans les sociétés développées contemporaines que l'institution de l'héritage — qui « suffit à rendre très inégales les conditions extérieures dans lesquelles la lutte s'engage (...) car elle constitue au profit de quelques-uns des avantages qui ne correspondent pas nécessairement à leur valeur personnelle » (8).

Faut-il alors comprendre que le système éducatif lui-même, dont Durkheim a toujours soutenu qu'il remplissait — à côté d'une fonction de socialisation aux normes et aux valeurs de la société globale — une fonction d'adaptation de l'individu au « milieu spécial auquel il est particulièrement destiné » (9), assurerait l'égalité des chances entre individus ? Il serait d'autant plus injuste d'attribuer à Durkheim pareille thèse que, dans ses écrits sur l'éducation, il reconnaît — en la stigmatisant — l'inégalité des chances scolaires et, partant, sociales qui existe entre les individus : « Aujourd'hui encore, ne voyons-nous pas l'éducation varier avec les classes sociales, ou même avec les habitats ? Celle de la ville n'est pas celle de la campagne, celle du bourgeois n'est pas celle de l'ouvrier.

(8) *Ibid.*, pp. 371-372 *passim*. Voir également : E. Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, pp. 252 *sq.*

(9) Emile Durkheim, *Education et socio-*

logie, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. SUP « Le sociologue »), 1966, p. 41 (le texte cité date de 1911). ES renvoie à cet ouvrage.

Dira-t-on que cette organisation n'est pas moralement justifiable, qu'on ne peut y voir qu'une survivance destinée à disparaître ? La thèse est aisée à défendre. Il est évident que l'éducation de nos enfants ne devrait pas dépendre du hasard qui les fait naître ici ou là, de tels parents plutôt que de tels autres » (ES, p. 38). Sans doute faut-il plutôt penser que, pour Durkheim, c'est la reproduction de l'inégalité économique par l'institution de l'héritage qui constitue la cause déterminante de l'ensemble des autres manifestations de l'inégalité des chances et, en particulier, de l'inégalité des chances devant l'éducation — et cela pourrait expliquer le silence fait sur ce dernier thème.

Mais, surtout, il faut bien admettre que, à l'instar de ses contemporains et des réformateurs du système scolaire français à la fin du XIX^e siècle, Durkheim a des fonctions de l'école une conception essentiellement socialisatrice et intégratrice d'où est exclue toute référence à son emploi comme instrument d'égalisation des chances sociales; pour lui, l'école a moins pour fonction d'offrir à chacun des chances sociales égales ou même, selon l'objectif proclamé dans *De la division...*, de faire en sorte que « les inégalités sociales expriment exactement les inégalités naturelles », que de préparer les individus à la diversité et à la spécificité des multiples tâches sociales, et il insiste donc plus sur la nécessaire diversification du système scolaire que sur la nécessité d'offrir à chacun des chances scolaires égales. Il poursuit en effet les propos que nous venons de citer en affirmant : « Mais alors même que la conscience morale de notre temps aurait reçu sur ce point la satisfaction qu'elle attend, l'éducation ne deviendrait pas pour cela plus uniforme. Alors même que la carrière de chaque enfant ne serait plus, en grande partie, prédéterminée par une aveugle hérédité, la diversité morale des professions ne laisserait pas d'entraîner à sa suite une grande diversité pédagogique. Chaque profession, en effet, constitue un milieu *sui generis* qui réclame des aptitudes particulières et des connaissances spéciales, où règnent certaines idées, certains usages, certaines manières de voir les choses; et comme l'enfant doit être préparé en vue de la fonction qu'il sera appelé à remplir, l'éducation, à partir d'un certain âge, ne peut plus rester la même pour tous les sujets auxquels elle s'applique » (ES, p. 38).

Tout cela tend bien à prouver que, pour Durkheim, l'égalité des chances ne remplit en fait qu'une fonction idéologique d'intégration sociale des individus. Ce qui importe en premier lieu c'est que ces derniers soient satisfaits du sort social qui leur est fait — et leur satisfaction passe par leur *adaptation* aux fonctions sociales qu'ils sont appelés à remplir; or ce rôle est celui-là même que Durkheim assigne explicitement à l'éducation qui, selon lui, « a pour objet de *susciter* et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et *moraux* que réclament de lui la société politique dans son ensemble *et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné* » (ES, p. 41. Souligné par nous). Ainsi, en dernière analyse, ce n'est pas en satisfaisant les aspirations égalitaires des individus et, partant, en leur donnant des chances sociales égales que le système

éducatif prôné par Durkheim atteindra son objectif d'intégration sociale mais — de façon infiniment plus réaliste ! — en faisant intérioriser par les individus les normes et les valeurs du « milieu spécial » dans lequel ils sont appelés à vivre...

Quant à la question de savoir ce qui fait qu'un individu donné est « particulièrement destiné » à embrasser telle carrière plutôt que telle autre, elle reste sans réponse de la part de Durkheim. Serait-ce en fonction de ses aptitudes naturelles, de ses goûts ? Mais il faudrait alors, pour Durkheim, revenir sur ses propres conceptions et de la nature humaine et de l'éducation, qui ne nient pas seulement qu'aptitudes et goûts puissent exister chez l'individu en dehors de ceux que l'éducation crée en lui de toutes pièces mais qui, de surcroît, prescrivent à l'action éducative des fins exclusivement collectives : « (...) bien loin que l'éducation ait pour objet unique ou principal l'individu et ses intérêts, elle est avant tout le moyen par lequel la société renouvelle perpétuellement les conditions de sa propre existence » (ES, p. 91). En fait, il s'agit bien plus, pour l'école, de préparer les individus à ce qu'ils seront — condition de leur satisfaction, donc de leur intégration, donc du consensus social — qu'à devenir ce qu'ils ont la capacité, la volonté ou le goût d'être !

Entre ces deux facteurs de consensus identifiés dans *De la division...* que sont, d'une part, l'égalité des chances qui fait que les individus peuvent regarder comme juste la condition qui leur est faite et, d'autre part, la satisfaction qu'ils éprouvent à exercer une fonction pour laquelle ils ont compétence et goût, Durkheim semble — dans ses écrits ultérieurs sur l'éducation — avoir choisi le premier; il importe assez peu, *à la limite*, que l'école réalise l'égalité des chances entre individus et, donc, reste reproductrice des inégalités sociales quand l'essentiel est préservé qui consiste à mettre les individus convenables là où il convient qu'ils soient mis. Pour le sociologisme durkheimien, est-il d'autres aptitudes, d'autres goûts, d'autres besoins que ceux que la société crée chez les individus ? Si le système éducatif remplit convenablement sa fonction d'induction et de développement des « états physiques, intellectuels et moraux » qui correspondent aux différentes catégories sociales créées par la division du travail, qu'est-il besoin de se préoccuper de l'identité (*i.e.* de l'origine sociale) des individus si leur distribution dans la structure sociale respecte bien la nécessaire « harmonie » qui doit exister entre leur « nature » et leurs fonctions sociales ? Simplement, du texte de *De la division...* à ceux sur l'éducation, on est passé d'une nature *naturelle* de l'homme à sa nature *sociale*. Foin donc des « inégalités naturelles » que les inégalités sociales doivent exactement exprimer, quand il a été établi que « (l')homme que l'éducation doit réaliser en nous, ce n'est pas l'homme tel que la nature l'a fait, mais tel que la société veut qu'il soit; et elle le veut tel que le réclame son économie intérieure » (ES, p. 90) !

Ainsi, l'essentiel, pour Durkheim, est que la société organisée soit une véritable méritocratie (10) dont l'école ne sera pas seulement l'unique instrument mais aussi le symbole dans la conscience collective. L'école de Durkheim est « égalitaire » parce qu'elle distribue les individus dans la structure sociale en fonction des compétences qu'ils y ont acquises; et, parce que sa fonction de distribution sociale se double de (ou, plus exactement : comporte une) fonction de socialisation-adaptation, elle permet que les individus ainsi distribués ne soient pas seulement ceux qui possèdent les aptitudes requises pour l'accomplissement des tâches sociales, mais aussi ceux qui seront le mieux satisfaits de leur sort. On le voit, le projet durkheimien est parfaitement congruent avec celui de l'Etat républicain jusqu'à la fin de la Grande Guerre; la notion même d'égalité des chances sociales par l'école reste encore étrangère au lexique politique et, partant, à la problématique scolaire (11).

L'égalité des chances : une problématique non durkheimienne

On est alors légitimement conduit à s'interroger sur le statut d'une telle notion dans la pensée durkheimienne. Sans s'avancer trop loin dans la réponse à une question aussi difficile, on peut cependant suggérer que Durkheim semble avoir abordé là une problématique qui, si elle occupe une place centrale dans sa réflexion philosophique et politique, apparaît toutefois comme littéralement *incongrue* au regard du cadre théorique qui fonde ses analyses proprement sociologiques. Il ne fait pas de doute, en effet, que Durkheim est convaincu que, d'une part, le développement des valeurs individualistes est une conséquence nécessaire de celui de la division du travail et que, d'autre part, ces valeurs fondent le type de solidarité caractérisant les sociétés organisées — et c'est pour cela qu'il ne cesse d'affirmer la complémentarité de l'individualisme et de la solidarité

(10) Sans doute la méritocratie implique-t-elle généralement la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances; pour notre part, nous l'employons pour caractériser une société dans laquelle le *niveau scolaire* atteint par un individu détermine étroitement la position sociale qu'il occupe — quelles que soient par ailleurs les conditions sociales qui président à l'allocation des *niveaux scolaires* dans la population. Une telle acception est celle qu'utilise R. Boudon lorsqu'il oppose « structure méritocratique » et « structure de dominance » dans l'analyse de la détermination du statut social; voir *L'inégalité des chances*, *op. cit.*, pp. 150 *sq.*

(11) Nous avons nous-même cru pouvoir montrer (dans *La sociologie de la mobilité sociale*, *op. cit.*, t. 2, pp. 303-319) que la conception de l'institution scolaire comme

instrument d'égalisation des chances sociales est quasiment absente des projets et de l'idéologie des réformateurs du système scolaire dans les premiers temps de la III^e République, et qu'il faudra attendre le mouvement créé par les *Compagnons de l'Université Nouvelle* aux lendemains de la Première Guerre Mondiale pour que cette conception voie le jour et que le modèle traditionnel de l'« Ecole Libératrice » commence à être concurrencé par celui de l'« Ecole Unique »; sur ce point, voir : Viviane Isambert-Jamati, « La rigidité d'une institution : structure scolaire et systèmes de valeurs », *Revue française de sociologie*, 7 (3) 1966, pp. 306-324, et *Crises de la société, crises de l'enseignement. Sociologie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Presses Universitaires de France, (*Bibl. de Sociologie contemporaine*), 1970 (en particulier les chapitres IV et V).

organique. Mais, dès lors qu'il s'agit de spécifier les modalités selon lesquelles ces valeurs doivent s'actualiser au niveau de l'organisation sociale, Durkheim ne paraît pas en mesure de se situer en dehors d'un paradigme fondamentalement intégrationniste qui le conduit — *nolens volens* — à réduire les aspirations individuelles au seul résultat de la socialisation et, partant, à privilégier les objectifs de l'action intégratrice de la société au détriment de l'analyse approfondie des conditions *réelles* de l'inégalité (et, corrélativement, de l'égalisation des chances).

Ainsi, les « contraintes » dont Durkheim reconnaît — en le déplorant — qu'elles pèsent sur la distribution sociale ne sont pas analysées pour elles-mêmes mais seulement pour l'atteinte qu'elles portent aux sentiments collectifs égalitaires et méritocratiques; dans cette mesure, la problématique de l'égalisation des chances fait nécessairement long feu et, dans le texte sur la « division du travail contrainte » où elle est explicitement abordée, son traitement finit par prendre la forme d'affirmations sentencieuses autant que lénifiantes sur le caractère historiquement inéluctable de l'instauration effective d'un système social assurant l'égalité des chances entre les individus : « La tâche des sociétés les plus avancées est donc, peut-on dire, une œuvre de justice. Qu'en fait, elles sentent la nécessité de s'orienter dans ce sens, c'est ce que nous avons montré déjà et ce que nous prouve l'expérience de chaque jour. De même que l'idéal des sociétés inférieures était de créer ou de maintenir une vie commune aussi intense que possible, où l'individu vint s'absorber, le nôtre est de mettre toujours plus d'équité dans nos rapports sociaux, afin d'assurer le libre déploiement de toutes les forces socialement utiles » (12). On peut ainsi, avec J.-C. Filloux, constater que, « lorsqu'il cherche à préciser comment il est possible de 'travailler à ce que chacun soit appelé à la fonction qu'il peut le mieux remplir et reçoive le juste prix de ses efforts' (DTS, p. 404), Durkheim se trouve devant des apories qu'il s'efforce de résoudre au mieux dans le cadre de son système, mais qui, s'il avait poussé plus à bout ses réflexions, l'auraient certainement conduit à une position plus radicale » (13).

La théorie de la distribution sociale ébauchée dans ce court chapitre de *De la division...* nous inviterait — en principe — à considérer que la *mobilité sociale* est implicitement reconnue par Durkheim comme une conséquence nécessaire de l'égalité des chances qui, selon lui, doit régir et régit en fait de plus en plus la distribution sociale dans les sociétés organisées : de fait, si aucune « contrainte extérieure » ne vient entraver le processus de répartition des individus dans les différentes positions de la structure sociale, les phénomènes d'hérédité sociale ne peuvent plus que constituer l'exception tandis que la mobilité verticale intergénérationnelle devient la règle. Malheureusement, il nous paraît d'autant plus difficile de

(12) Emile Durkheim, *De la division du travail social*, op. cit., p. 381.

(13) Jean-Claude Filloux dans *Emile*

Durkheim. La science sociale et l'action, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. SUP « Le sociologue »), 1970, p. 24.

considérer cette théorie comme étant d'inspiration profondément durkheimienne et, partant, d'en déduire une attitude foncièrement favorable de Durkheim à des taux de mobilité sociale élevés et de forte amplitude, que — comme nous venons de le constater — elle occupe une position pouvant être qualifiée de marginale, voire de déviante par rapport, sinon à la philosophie politique de Durkheim, du moins au paradigme qui inspire sa sociologie.

II. — Mobilité sociale et anomie

Dans *Le suicide*, il n'est pas douteux que la mobilité sociale est traitée par Durkheim comme une variable intermédiaire dans l'explication de la concomitance observée entre crises économiques et aggravations brutales des taux de suicides (14). Les crises économiques ont en effet pour conséquence une augmentation soudaine de la mobilité verticale d'un grand nombre d'individus dans l'échelle de la richesse; d'autre part, ces aggravations sont mises au compte de l'état d'anomie qui caractérise la société pendant ces périodes de crise. La mobilité sociale apparaît ainsi comme génératrice de l'anomie sociale qui est directement responsable d'un type de suicide qualifié pour cette raison d'*anomique*.

Tout le problème est donc de rendre cohérente la relation ainsi établie entre mobilité, anomie sociale et suicide — c'est-à-dire de l'expliquer. Ce problème n'est pas simple dans la mesure où, si les effets de l'anomie sociale sur l'affaiblissement de la « volonté de vivre » des individus sont à peu près clairement indiqués par Durkheim, ceux de la mobilité sur l'anomie peuvent faire l'objet d'interprétations d'autant plus diverses que le texte même du *Suicide* est loin d'être, sur ce point, d'une totale clarté.

Nous voudrions montrer ici, d'abord, que — contrairement aux affirmations de nombreux auteurs anglo-saxons — le texte du *Suicide* n'autorise pas à voir dans les propos de Durkheim sur les conséquences anomiques de la mobilité sociale une théorie générale des effets de ce phénomène sur le système social et/ou les conduites individuelles car il n'y est question que d'un type particulier de mobilité que nous qualifierons pour notre part d'*anomique*; ensuite, que — selon les cas — la mobilité sociale qu'engendrent les crises économiques a, sur le système normatif, des effets spécifiques qui permettent de distinguer autant de manifestations distinctes de l'anomie sociale et, partant, de schèmes interprétatifs des effets de la *mobilité anomique* sur l'augmentation des taux de suicide.

(14) Emile Durkheim, *Le suicide. Etude sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, (1^{re} éd. : 1897); voir le chapi-

tre v du Livre II, et en particulier les pp. 272-288. S renvoie à cet ouvrage.

La question de la nature anémique de la mobilité sociale consécutive aux crises économiques

D'abord, il est visible que ce n'est pas la mobilité sociale en tant que telle (*i.e.* le phénomène consistant dans le déplacement des individus dans l'échelle de la stratification sociale) qui est explicitement désignée par Durkheim comme responsable de l'anomie sociale et de ses effets suicidogènes. Le penser serait commettre une erreur d'autant moins excusable que Durkheim prend le plus grand soin à indiquer que « si donc les crises industrielles ou financières augmentent les suicides, ce n'est pas parce qu'elles appauvrissent, puisque des crises de prospérité ont le même résultat; c'est parce qu'elles sont des crises, c'est-à-dire des perturbations de l'ordre collectif. Toute rupture d'équilibre, alors même qu'il en résulte une plus grande aisance et un rehaussement de la vitalité générale, pousse à la mort volontaire. Toutes les fois que de graves réarrangements se produisent dans le corps social, qu'ils soient dus à un soudain mouvement de croissance ou à un cataclysme inattendu, l'homme se tue plus facilement » (s, p. 277).

Ici, comme dans *De la division du travail social*, l'état d'anomie est consécutif à un changement structurel brutal; dans *Le suicide*, il ne s'agit plus du passage de l'économie segmentaire à l'économie organisée, mais du passage de périodes de stabilité de la structure sociale à des périodes de redistribution des ressources matérielles dont dispose la société, à l'occasion de crises qui correspondent elles-mêmes — il importe de le noter — aux cycles successifs de dépression ou de prospérité engendrés par l'anomie plus générale de l'activité économique de la société globale (s, p. 271). Ainsi, si la mobilité sociale participe à l'instauration d'un état d'anomie sociale, c'est essentiellement dans la mesure où, étant consécutive à de soudaines et profondes crises économiques, elle revêt elle-même un caractère de soudaineté, de généralité et d'amplitude qu'elle ne connaît pas normalement lorsqu'elle n'obéit qu'aux principes qui régissent la distribution intergénérationnelle des individus dans la structure sociale ou lorsqu'elle résulte des efforts qu'« en temps normal » l'individu accomplit afin d'« embellir son existence » (15).

Ce n'est qu'en période de *crise* qu'elle aboutit à ces « réarrangements » d'autant plus « graves » qu'en rompant un équilibre établi de la structure sociale ils vont entraîner des perturbations de l'ordre collectif. Ainsi, ce sont à la fois la *soudaineté* et la *gravité* de la crise économique qui l'engendre qui donnent à la mobilité sa capacité d'anomie sociale.

Et ce n'est pas seulement la lettre même du *Suicide* qui nous invite à soutenir une telle interprétation : c'est le contexte tout entier de la sociologie durkheimienne. On imagine mal, en effet, que Durkheim puisse

(15) C'est ce que souligne Mohamed Cherkaoui dans « Changement social et anomie : essai de formalisation de la théorie

durkheimienne », *Archives européennes de sociologie*, xxii, 1, 1981, pp. 3-39.

concevoir ici la nature de l'ordre collectif comme résultant de la seule agrégation d'expériences individuelles, alors que toute sa sociologie est fondée sur un ordre inverse de détermination; l'anomie sociale ne saurait résulter d'une simple augmentation des flux de mobilité individuelle si ceux-ci n'étaient pas induits par une destruction brutale de l'équilibre et de la régulation de la vie économique — c'est-à-dire, pour parler comme notre auteur, par une cause « supra-individuelle ». Sans doute la mobilité est-elle l'instrument de l'anomie et traduit-elle les conséquences directes des crises; *mais ce sont les crises qui commandent à l'instrument ses effets anomiques*. En outre, faire de *la mobilité en général* l'instrument de l'anomie conduirait à accrédi-ter une représentation conservatrice d'un Durkheim ennemi irréductible du changement social, alors qu'il ne cesse de montrer que le processus d'évolution dans lequel il voit toute société engagée peut conduire, par delà de profonds changements structurels, à l'établissement de formes nouvelles mais également favorables et efficaces de solidarité, d'intégration et de régulation sociales.

Pas plus que l'accroissement de la division du travail, l'augmentation de la mobilité sociale (qui en est, d'ailleurs, normalement corrélative) n'est donc *en soi* génératrice d'anomie; pour que cela soit le cas, il faut que la rapidité du changement social soit telle que le changement culturel qui doit nécessairement l'accompagner, mais dont l'inertie est plus forte, soit incapable de se faire au même rythme — bref, que la société soit affectée d'une sorte d'*ataxie* qui la rende inapte à régler les conduites individuelles. C'est, du moins, l'interprétation qu'avec F. Chazel on peut donner des causes fondamentales de l'anomie : « L'anomie est en quelque sorte l'état d'une société qui n'a point encore assimilé ces mutations. Elle est synonyme de crise d'adaptation : le progrès trop prompt de l'économie a brisé les réglementations anciennes et la société s'est trouvée dans l'incapacité de les remplacer » (16).

Il serait donc illégitime de concevoir l'anomie qui accompagne les périodes de crise économique comme le résultat de flux excessifs de mobilité individuelle et de considérer qu'au-delà d'un certain *seuil* quantitatif la mobilité serait génératrice d'anomie sociale. Si, selon une analyse de Ph. Besnard, une « philosophie du juste milieu » inspire la première sociologie de Durkheim (17), cela ne semble pas être le cas de l'analyse durkheimienne des influences de la mobilité sociale sur l'anomie. Notre thèse est que, pendant les périodes de crise économique, ce n'est pas tant d'un excès de mobilité que souffre la société que des méfaits d'un type particulier de mobilité : la *mobilité anomique*. Cette mobilité est celle qui résulte de bouleversements économiques tels qu'il entraînent une redistribution soudaine des individus dans la structure sociale et, partant, une crise du système normatif : c'est alors et alors seulement que, produite

(16) François Chazel, « Considérations sur la nature de l'anomie », *Revue française de sociologie*, 8(2) 1967, pp. 151-168, p. 156.

(17) Philippe Besnard, « Durkheim et les femmes ou le *Suicide* inachevé », *Revue française de sociologie*, 14(1) 1973, pp. 27-61.

elle-même par l'anomie économique de la société, la mobilité devient productrice d'anomie sociale.

Les caractéristiques de cette mobilité sont donc bien spécifiques. D'une part, elle est dans son essence même de nature *structurelle* (*i.e.* elle correspond à l'effet de changements qui affectent la répartition relative des différents éléments de la structure sociale); d'autre part, et corrélativement, elle est *collective* (*i.e.* elle atteint des catégories sociales entières dont les membres se trouvent disposer d'un surcroît ou d'un décroît de prospérité); enfin, cette mobilité est de nature *biographique* (*i.e.* elle intervient au cours de l'existence même des individus) (18).

Mobilité descendante et suicide

Reste à élucider la nature de la relation établie par Durkheim entre mobilité sociale et suicide, afin de spécifier les effets de la « mobilité anomique » consécutive aux changements brutaux que représentent les crises économiques sur les conduites individuelles.

C'est dans le cas des crises de dépression économique que cette relation est, apparemment, la plus évidente. La frustration qu'entraîne ou que menace d'entraîner, pour certains individus, la réduction brutale de leurs capacités matérielles peut en effet — cela est fort concevable — avoir pour conséquence « des souffrances qui les détachent d'une existence diminuée avant même qu'ils en aient fait l'expérience » (S, p. 280). Cette frustration correspond à la non-congruence entre des moyens que la crise a brusquement et considérablement réduits et des besoins qui demeurent identiques. Mais la crise n'a pas eu simplement pour effet d'affecter les moyens dont disposent les individus, c'est-à-dire de les appauvrir : elle a aussi pour conséquence d'empêcher que leurs besoins n'évoluent en fonction de ces moyens et ne soient ramenés à un niveau où les individus puissent trouver la relative satisfaction dont, d'une façon générale, ils bénéficiaient antérieurement.

Pour Durkheim, ces besoins sont en effet déterminés par la société qui, seule, peut marquer aux désirs naturellement illimités de l'être humain « un but et un terme ». Or, ce rôle de réglementation et, partant, de régulation de la société sur les passions individuelles s'effectue par l'intermédiaire d'un processus de socialisation qui requiert une longueur de temps dont la société ne dispose plus lorsqu'elle est confrontée à de soudains et profonds changements nécessitant la re-socialisation des individus à de nouvelles règles sociales : « Or, ce n'est pas en un instant que la société peut les plier à cette vie nouvelle et leur apprendre à exercer sur eux ce surcroît de contention auquel ils ne sont pas accoutumés » (S, p. 280). La mobilité sociale descendante consécutive à la crise de

(18) Sur ces distinctions analytiques relatives à la nature des différents types de mobilité, voir Daniel Bertaux, art. cit.

dépression économique entraîne donc la *frustration absolue* des individus qu'elle atteint, à cause de l'incapacité de la société à refaire leur « éducation morale » dans un temps aussi court.

Il n'est donc pas douteux que l'on ait ici affaire à un état d'anomie sociale et que la frustration qui frappe les acteurs individuels en soit la conséquence immédiate. S'en tenir à une explication qui considérerait la réduction des moyens comme le facteur essentiel de l'augmentation sensible du taux des suicides en périodes de « désastres économiques » serait commettre l'oubli du principe qui est au cœur de la sociologie durkheimienne et selon lequel les besoins humains sont socialement déterminés. On remarquera cependant qu'en l'occurrence l'anomie sociale ne correspond qu'au cas particulier d'une incapacité de la société à définir chez les individus des besoins subjectifs tels qu'ils puissent être satisfaits par les moyens qui leur sont objectivement fixés, et non à une incapacité plus générale à proposer des modèles de conduite. En effet, ces modèles existent, qui fixent aux conduites des buts que des moyens plus importants permettraient d'atteindre; seulement, c'est l'ancienne définition sociale des buts qui reste la norme, et ce n'est que parce que cette définition ne correspond plus à une réalité économique — qui, elle, a changé — que naît la frustration pouvant conduire au suicide.

On pourrait objecter, en se référant à l'analyse célèbre de Merton, que, face à l'inadéquation des moyens aux buts, il existe des modes d'adaptation sociale qui — par définition — permettent aux individus de sauvegarder un certain niveau de satisfaction et, partant, de se conserver en vie; ainsi, l'« innovation » permet, grâce au recours à des moyens déviants, voire délictueux, d'atteindre des objectifs auxquels on ne veut ou ne peut pas renoncer (19). Mais, justement, dans le cas qui nous occupe, le suicide correspond à une incapacité des sujets à recourir à d'autres normes de conduite sociales que celles qu'ils ont intériorisées : on peut donc penser que ce n'est pas seulement la « perspective » d'une restriction qui est « intolérable » aux individus qui se suicident dans un tel contexte mais également celle de la déviance. D'une certaine manière, c'est donc la conformité aux normes édictées par la société et définissant des modèles de conduite (c'est-à-dire des objectifs et les moyens de les atteindre) qui fait que les acteurs se « détachent d'une existence diminuée avant même qu'ils en aient fait l'expérience ». Et ce ne serait donc pas tant à cause d'une frustration effectivement éprouvée que par crainte d'éprouver une telle frustration que certains individus se suicideraient — preuve que la réduction des moyens ne débouche sur l'acte suicidaire que parce qu'il existe à la fois une incapacité individuelle à restreindre les désirs et un refus de les satisfaire par des voies que la société ne reconnaît pas ou qu'elle réprouve. Ainsi, si nous désirons conserver à l'analyse sa perspective sociologique (par opposition à une perspective plus individualiste

(19) Robert K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965 (voir le chapitre v, « Structure sociale, anomie et déviance », pp. 167-191).

et psychologisante), nous dirons que le type de suicide observé pendant les périodes de crise de dépression économique est de nature anomique dans la mesure où il correspond à l'incapacité de la société à imposer aux individus les réglementations propres à leur permettre, en déterminant en eux des aspirations et des attentes adaptées à leurs nouveaux moyens, de trouver les satisfactions indispensables sinon à leur « bonheur », du moins à la conservation de leur vie.

Dira-t-on, dans le langage de la sociologie moderne, que la mobilité dont certains individus font l'expérience à l'occasion des crises de dépression économique entraîne chez eux un phénomène de *non-congruence statutaire* se traduisant par le fait que cette mobilité n'affecte que leur position dans l'échelle de la richesse ou de la fortune tandis qu'elle leur conserve un statut social qui continue à déterminer chez eux un système d'aspirations et d'attentes qu'ils ne peuvent plus satisfaire ? Ici, la mobilité sera donc *anomique* dans la mesure où, sans affecter directement les buts qui dirigent et orientent les conduites individuelles, elle prive — par sa soudaineté — les acteurs de la re-socialisation nécessaire à l'ajustement de leurs buts à leurs moyens, les laissant continuer à régler leurs conduites d'après *des modèles devenus inadaptés* et engendrant ainsi chez eux une frustration pouvant conduire au suicide.

Mobilité ascendante et suicide

« Mais il n'en va pas autrement, poursuit Durkheim, si la crise a pour origine un brusque accroissement de puissance et de fortune ». Sa thèse est donc bien que, dans les deux cas opposés d'une crise de dépression et d'une crise de prospérité, l'anomie sociale est à l'œuvre, qui conduit à une perturbation de la fonction régulatrice de la société au niveau des conduites individuelles et, à terme, à l'augmentation du taux des suicides : « Seulement, quand la société est troublée, que ce soit par une crise douloureuse ou par d'heureuses mais trop soudaines transformations, elle est provisoirement incapable d'exercer cette action » (s. p. 280). Est-ce à dire, cependant, que, dans les deux cas, le changement *trop soudain* a des effets identiques tant au niveau de la société globale qu'à celui des individus, et que l'anomie dont souffre la société comme la frustration dont souffrent les individus sont l'une et l'autre de même nature ? La question mérite d'être examinée avec soin si l'on veut comprendre le paradoxe apparent selon lequel les individus se tuent également davantage lorsque la prospérité générale est accrue, ainsi que la relation existant entre la mobilité sociale *ascendante* qui apparaît dans ce cas et l'état d'anomie qui affecte la société.

Deux phénomènes doivent ici être distingués, qui résultent l'un et l'autre de l'accroissement général de la prospérité économique. D'une part, certains individus vont se trouver bénéficier directement de ces crises et voir leurs ressources brusquement et fortement accrues. D'autre part, les

crises de prospérité ont pour conséquence, par les flux importants de mobilité verticale qu'elles induisent, une restructuration brutale et profonde de la hiérarchie sociale — car elles n'atteignent pas également toutes les classes de la société mais en favorisent certaines plus que d'autres; ainsi, avec le bouleversement de la position relative des différentes classes sociales, c'est la structure même de la société qui se trouve recomposée (20). Durkheim lui-même nous invite à opérer une telle distinction, qui souligne à la fois l'insatiabilité des individus dont « les ambitions surexcitées vont toujours au-delà des résultats obtenus » et l'« état de dérèglement » d'une société dont les représentations collectives se sont trouvées ainsi bouleversées. Malheureusement, son propos revêt ici un aspect plus impressionniste que véritablement systématique et, si perspicace qu'elle soit, l'analyse souffre visiblement d'un manque de rigueur; la cause en est, sans doute, le glissement subreptice qui conduit le sociologue à se faire moraliste et qui provoque souvent l'abandon du point de vue de la société globale pour celui de l'acteur individuel.

Si l'on examine le premier aspect de la question, on pourrait penser que les individus que la fortune a favorisés devraient connaître un niveau de satisfaction tel qu'ils devraient être les derniers à souffrir du sort qui leur est fait et, partant, ne pas participer à cette augmentation du taux des suicides observée à l'occasion des crises de prospérité économique. Or, il semble bien qu'il n'en soit rien et, devant un tel paradoxe, Durkheim interroge : « Comment ce qui passe généralement pour améliorer l'existence peut-il en détacher ? ». Pourquoi, face à l'accroissement subit de ses ressources, l'individu ne réagit-il pas comme dans le cas où, au contraire, ses ressources se trouvent diminuées — c'est-à-dire en continuant à poursuivre les objectifs par lui intériorisés lors de la période de stabilité économique et d'ordre social précédant la crise ? Dans ce cas, il ne devrait rien changer à son comportement et conserver le niveau de satisfaction dont il jouissait jusque là... En étant incapable de se déprendre des fins anciennes, l'individu qui avait essuyé des revers de fortune continuait à poursuivre des buts inaccessibles et en venait à recourir au suicide : pourquoi donc, lorsque l'individu s'est brusquement enrichi, les effets de la socialisation qui lui faisait continuer à respecter certains modèles de conduite ne continuent-ils pas à régler ses ambitions et, partant, ses conduites ?

C'est que, pour Durkheim, la socialisation n'a pas seulement pour effet de définir chez l'individu des valeurs et des normes sociales — ou, si l'on préfère, des objectifs et des moyens conformes de les atteindre; elle ne consiste pas seulement en une *programmation* des conduites, mais dans la limitation de désirs qui, naturellement illimités, seront d'autant mieux réalisables que les bornes qui leur sont socialement opposées seront infranchissables. Contenues dans les limites étroites des prescriptions

(20) « Pour peu que cet ébranlement soit profond, il atteint même les principes qui président à la répartition des citoyens entre les différents emplois » (s, p. 281).

normatives, les passions individuelles sont alors subjuguées et le « terme » qui leur est ainsi marqué constitue le seul but qu'elles puissent prétendre atteindre.

On a ici affaire — presque explicitement — à un modèle analogique que l'on pourrait qualifier d'*hydraulique* : s'il n'est pas contenu par quelque digue infranchissable, le flux du désir humain ne cessera de s'étendre tout en devenant plus fort ; qu'une brèche se fasse dans cette digue, et ce flux s'y engouffrera, libérant des énergies jusque là sévèrement contenues qui ne tarderont pas à détruire la digue minée par un travail irrésistible ; en outre, tel le barrage sur la rivière, les prescriptions qui contraignent les passions doivent être d'autant plus sévères que le terme qu'elles leur marquent sera situé plus en aval de la source du flux. Ainsi, les désirs auxquels la médiocrité des moyens disponibles aura rapidement marqué un but — c'est-à-dire une limite — durable seront moins à même de pouvoir se déchaîner pour se perdre à l'infini que ceux auxquels des ressources plus généreuses auront permis d'accumuler une *pression* plus importante. « Cette explication, écrit Durkheim, est confirmée par la singulière immunité dont jouissent les pays pauvres. Si la pauvreté protège contre le suicide, c'est que, par elle-même, elle est un frein. (...) L'impuissance, en nous astreignant à la modération, nous y habitue. La richesse, au contraire, par les pouvoirs qu'elle confère, nous donne l'illusion que nous ne relevons que de nous-mêmes. En diminuant la résistance que nous opposent les choses, elle nous induit à croire qu'elles peuvent être indéfiniment vaincues. Or, moins on se sent limité, plus toute limitation paraît insupportable » (s. pp. 282 *passim*, souligné par nous).

L'analyse pourrait sembler de nature largement *psychologique*, le facteur social que constitue l'« augmentation de la prospérité générale » paraissant ne jouer ici qu'un rôle conjoncturel de déclenchement du processus psychologique décrit par Durkheim ; ce serait dans la nature même de l'homme que serait fondée l'explication de cette « course vers un butin insaisissable » où s'engagent les individus et qui les laisse cruellement déçus. Pourtant, il est visible qu'ici aussi c'est le système normatif lui-même qui est affecté. Mais la même question se pose : l'est-il parce que la nature humaine a été plus forte que lui ou bien, au contraire, les conduites individuelles ne font-elles que refléter l'état d'anomie de la société ? La mobilité ascendante est-elle perturbatrice de l'ordre social parce qu'en administrant aux individus la preuve que les prescriptions normatives de la hiérarchie sociale peuvent être transgressées, elle invite-rait ceux-ci à les transgresser davantage et, partant, à ne plus leur accorder de légitimité, ou bien l'est-elle parce que les bouleversements qu'elle crée dans la structure des classes sociales provoqueraient un bouleversement corrélatif du système des représentations collectives ?

Mobilité sociale et anomie

Dans cette seconde hypothèse, plus *sociologique*, ce n'est pas l'expérience directe que les individus font de la mobilité sociale qui expliquerait leurs comportements mais plutôt l'état d'une société dont le système normatif a été affecté par de profondes restructurations de la hiérarchie sociale. Pour Durkheim, en effet, il en va, dans le domaine de la situation socio-économique qui est faite aux individus, comme dans tous les domaines de la vie sociale; elle ne peut leur apporter satisfaction et, donc, ne peut provoquer de frustrations insupportables que dans la mesure où les principes qui régissent la stratification sociale d'une société donnée à un moment donné s'imposent aux intéressés avec toute l'autorité morale dont la société dispose pour borner les ambitions individuelles : « Les différentes fonctions sont donc hiérarchisées dans l'opinion et un certain coefficient de bien-être est attribué à chacune selon la place qu'elle occupe dans la hiérarchie. (...) Il y a donc une véritable réglementation qui, pour n'avoir pas toujours une forme juridique, ne laisse pas de fixer, avec une précision relative, le maximum d'aisance que chaque classe de la société peut légitimement chercher à atteindre. (...) *Sous cette pression, chacun, dans sa propre sphère, se rend vaguement compte du point extrême où peuvent aller ses ambitions et n'aspire à rien au-delà* » (s, pp. 276-277 *passim*, s.p.n.). Cela ne signifie pas pour autant que les individus soient condamnés à l'immobilité sociale; au contraire, la société leur fournit ainsi les motivations propres à améliorer leur sort « avec mesure » à l'intérieur des limites fixées à l'adéquation entre les compétences individuelles et les conditions socio-économiques d'existence. Ce qui compte, c'est que les échecs qui peuvent survenir dans la recherche d'un sort meilleur ne sont pas ressentis par l'individu comme des frustrations définitives dans la mesure où, « comme il aime ce qu'il a et ne met pas toute sa passion à rechercher ce qu'il n'a pas, les nouveautés auxquelles il lui arrive d'aspirer peuvent manquer à ses désirs et à ses espérances sans que tout lui manque à la fois » (s, p. 277).

Or la profonde restructuration de la hiérarchie sociale que provoquent les crises économiques — par mobilité verticale interposée — a, sur le système des représentations collectives des limites imparties aux aspirations de chaque classe sociale, un effet fatal : « Car comme les rapports entre les diverses parties de la société sont nécessairement modifiés, les idées qui expriment ces rapports ne peuvent plus rester les mêmes » (s, p. 281). De fait, ce ne sont pas seulement les individus ayant directement bénéficié de l'accroissement de la prospérité générale (*i.e.* ayant connu une expérience de forte mobilité ascendante) qui voient leurs ambitions croître démesurément, mais *toutes* les classes de la société, à cause des « convoitises » qu'éveillent en elles les privilégiés d'un enrichissement auquel elles ne vont pas manquer d'aspirer elles aussi : « Ainsi, les appétits, n'étant plus contenus *par une opinion désorientée*, ne savent plus où sont les bornes devant lesquelles ils doivent s'arrêter. (...) Parce que la prospérité s'est accrue, les désirs sont exaltés » (s, p. 281 *passim*, s.p.n.).

Raymond Boudon a proposé récemment une analyse stimulante du processus par lequel l'augmentation des *chances de gain* de chaque individu (qui est réelle en période d'accroissement de la prospérité générale) peut, dans certains cas, induire une augmentation plus rapide encore des *attentes de gains* et, partant, engendrer la frustration d'un nombre de perdants de plus en plus important : « Bref, écrit Boudon en se référant à la théorie des jeux, la générosité accrue de l'organisateur du jeu a eu pour effet essentiel d'engager un nombre de joueurs supplémentaires en excès par rapport au nombre supplémentaire des gagnants potentiels » (21). Dans ce cas, la frustration subie par les individus n'est plus absolue, mais *relative*; selon la définition de Runciman, une telle frustration apparaît chez un individu lorsque l'objet dont il est privé est possédé par un, plusieurs ou la totalité des membres de son « groupe de référence », de telle sorte qu'il « perçoit comme plausible l'éventualité d'en disposer » (22). Boudon estime cependant que son analyse de la « logique de la frustration relative » permet de faire l'économie d'un *sociologisme* dont il pense qu'il a été à tort attribué à Durkheim : l'augmentation du taux de suicides qui caractérise les crises de prospérité économique ne proviendrait pas de l'anomie de la société globale mais, tout simplement, des conditions exceptionnelles dans lesquelles les acteurs sociaux définissent leurs conduites. De fait, on peut établir que lorsque les acteurs se conduisent *rationnellement*, l'augmentation des probabilités objectives de gain peut les engager à participer de plus en plus nombreux à une compétition dans laquelle tous ne peuvent cependant prétendre gagner. Mais — pourrait-on objecter — qu'est-ce donc qu'agir rationnellement, sinon n'obéir qu'aux seules considérations de profit personnel telles qu'elles sont définies dans une situation de compétition ? N'est-ce pas, dans la perspective durkheimienne, le propre d'une société anomique que de ne pouvoir imposer aux individus des modèles de conduite susceptibles de réglementer leurs aspirations et, par là, d'en permettre la satisfaction (23) ? Ainsi, l'anomie de la société peut rendre compte, contrairement à la thèse boudonienne, de ce passage d'une conduite « morale » des individus à la conduite rationnelle (c'est-à-dire n'obéissant qu'à des considérations individualistes) qui va mener les oubliés de la fortune ou de la réussite à la frustration selon le mécanisme parfaitement décrit par Boudon.

L'analyse durkheimienne du suicide anomique ne se réduit donc pas à une psychologie des conduites déviantes ni à un sociologisme excluant la

(21) Raymond Boudon, *La logique du social*, Paris, Hachette, 1979, p. 27.

(22) W.G. Runciman, *Relative deprivation and social justice*, Berkeley, University of California Press, 1966; cité par Raymond Boudon dans *Effets pervers et ordre social*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. « Sociologies ») 1977, p. 133.

(23) Dans l'un de ses écrits antérieurs à sa période « interactionniste », Raymond

Boudon ne définissait-il pas lui-même l'anomie comme « la situation où se retrouvent les individus lorsque les règles sociales qui guident leurs conduites et leurs aspirations perdent leur pouvoir, sont incompatibles entre elles ou lorsque, minées par les changements sociaux, elles doivent céder la place à d'autres » ? Cf. « Anomie », *Encyclopaedia universalis*, Paris, 1968, Vol. 2, p. 11 c.

logique des conduites individuelles. Elle ne montre pas seulement que la frustration — absolue ou relative — éprouvée par les individus peut les pousser au suicide, mais que *cette frustration n'est elle-même explicable que par l'anomie de la société globale*; comme le souligne Chazel : « Durkheim remonte toujours du produit de l'anomie à sa source, savoir l'affaiblissement de l'ordre établi par la société (...). C'est donc la référence à la désorganisation du tout qui permet de comprendre une conduite à première vue asociale, comme le suicide » (24). On peut donc considérer comme bien établie la proposition selon laquelle l'analyse durkheimienne du « suicide anomique » ne considère la mobilité verticale comme génératrice de conduite déviante que dans la mesure où elle procède elle-même de changements aussi profonds que soudains : c'est seulement alors qu'elle concourt à la production de l'anomie sociale qui, seule, permet d'expliquer la déviance des conduites individuelles.

*
**

On chercherait donc vainement chez Durkheim une théorie achevée de la mobilité sociale, bien que celui-ci ait rencontré ce phénomène à des moments particulièrement importants de son analyse de la réalité sociale. On peut seulement établir que, d'une part, la mobilité sociale intergénérationnelle est implicitement décrite comme une conséquence nécessaire de l'instauration de l'égalité des chances qui, pour que le caractère « spontané » de la division du travail permette à celle-ci d'être productrice de solidarité, devrait normalement régir la distribution des individus dans la structure sociale et que, d'autre part, la mobilité biographique consécutive aux périodes de crise économique constitue un facteur d'anomie sociale dans la mesure où elle correspond à un changement structurel dont la soudaineté et la brutalité désorganisent le système normatif.

Or nous avons constaté que, dans le premier cas, Durkheim éludait l'analyse des conditions d'instauration de cette égalité des chances et, partant, restait muet sur la description de certaines des causes de la mobilité sociale — ou, plus précisément, de la *circulation sociale*. Dans le second cas, s'il souligne la relation étroite existant entre changements structurels et mobilité verticale (et donc *structurelle*), il n'examine que le cas particulier où la nature de ces changements est productrice d'un état d'anomie qui confère aux expériences directes ou indirectes de mobilité sociale des individus des potentialités suicidogènes.

Aussi serait-il parfaitement illégitime de tenter de déduire de l'ensemble de la réflexion durkheimienne un quelconque jugement de valeur de son auteur vis-à-vis de la mobilité sociale *en soi* pour ses conséquences sur le système social. Sans doute peut-on penser que, lorsqu'elle résulte d'un état social et économique offrant à chacun des chances égales, cette mobilité — parce qu'elle est la conséquence nécessaire d'un mode de distribution

(24) F. Chazel, art cit., p. 155.

sociale propre à renforcer l'intégration des individus et, partant, la solidarité sociale — ne peut qu'être favorablement accueillie par le sociologue durkheimien. Mais, par ailleurs, ne constate-t-on pas également qu'en dernière analyse le choix de Durkheim va, ainsi qu'en témoigne sa sociologie de l'éducation, non plus à la solution de l'égalisation des chances mais à celle de l'adaptation sociale des individus par l'école ? A l'inverse, il serait d'autant plus injuste de faire de l'analyste du « suicide anémique » un détracteur de la mobilité sociale pour les effets sociaux délétères de celle-ci que jamais pareille condamnation n'a été explicitement formulée par Durkheim : ainsi que nous l'avons longuement montré, la « pathologie » des conduites individuelles est toujours interprétée par lui comme la conséquence de l'anomie qui affecte la société globale, et cette anomie est systématiquement mise au compte de certains types de changements structurels.

Dira-t-on cependant, en se référant cette fois à l'analyse durkheimienne du « suicide égoïste », que la mobilité sociale est susceptible de n'être pas en mesure de conserver aux individus qui en font l'expérience un niveau d'intégration propre à leur éviter l'« égoïsme » et ses conséquences morbides ? D'autre part, la fluidité que la mobilité individuelle confère à la structure sociale ne risque-t-elle pas de rendre fragile la cohésion des groupes sociaux eux-mêmes dont Durkheim s'est si ardemment attaché à montrer qu'ils préservent du suicide s'ils sont suffisamment forts tandis qu'ils y conduisent lorsqu'ils sont affaiblis ? La profession n'est-elle pas, de tous les cadres intégrateurs de la vie sociale, celui qui, pour Durkheim, revêt une importance telle que son projet est de fonder sur elle les associations propres à « régler la vie sociale » (s. pp. 440 sq.) ?

De telles questions ne sont sans doute pas négligeables. Y répondre affirmativement en arguant des *orientations* de la théorie durkheimienne ne serait certainement pas déraisonnable (25). Cependant, il nous importe ici essentiellement de noter la totale absence d'analyse et de jugements *explicités* sur la nature et les conséquences de la mobilité sociale dans l'œuvre de Durkheim et, partant, de vérifier que de telles problématiques demeurent exclues de sa réflexion sociologique pour des raisons tenant sans doute autant à l'ambiguïté, voire à l'ambivalence des conceptions socio-philosophiques qu'à la nature même du projet scientifique durkheimien et aux orientations proprement théoriques de son auteur.

Charles-Henry CUIN

*Université de Bordeaux II, Section de sociologie,
Bât. J, Domaine universitaire, 33405 Talence*

(25) Notons simplement ici que Sorokin lui-même fait référence à Durkheim lorsqu'il évoque les dangers de dissolution que la mobilité sociale peut faire courir aux princi-

paux cadres intégrateurs de la vie sociale et, en particulier, à la famille, à la classe sociale et à la profession : Pitirim A. Sorokin, *Social mobility*, *op. cit.*, pp. 524 sq.